FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Cy[™]5-dUTP; part of 'CyScribe™ First-Strand cDNA

Labeling System - dUTP'

Numéro de catalogue RPN6201

Description du produit Liquide. Type de produit

Autres moyens d'identification Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Chimie analytique. Substances chimiques de laboratoire Recherche et développement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Non disponible.

GE Healthcare UK Ltd Fournisseur Heures ouvrables Amersham Place 08.30 - 17.00

Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA England +44 0870 606 1921

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 69 35 67 00

GE Healthcare Bio-Sciences GmbH France

Succursale France Parc Technologique Rue René Razel

Saclay

F-91898 Orsay Cedex

Organisme de conseil/centre antipoison national

France Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris

Hôpital Fernand Widal 200 rue du Faubourg Saint-Denis

75475 Paris Cedex 10 Chef de service: Pr Georges Lagier Telephone: +33 1 40 05 43 28

Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48

Fax: +33 1 40 05 41 93

E-mail: cap.paris@lrb.ap-hop-paris.fr Web site: http://www.centres-antipoison.net

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]



Référence 25800227-12

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange

Classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Composants de toxicité inconnue

Composants d'écotoxicité

inconnue

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

PréventionNon applicable.InterventionNon applicable.StockageNon applicable.ÉliminationNon applicable.

Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Contient du (de la) Cy5-dUTP. Peut déclencher une réaction allergique. Fiche de données de sécurité

disponible sur demande pour les professionnels.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour

Non applicable.

les enfants

Avertissement tactile de danger Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas Non disponible. lieu à une classification

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation

Mélange

		<u>Classification</u>	
nts %	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
0.1-1			[1]
		0.1-1 Xn; R20/21/22 R42/43 Voir section 16 pour le texte	O.1-1 Xn; R20/21/22 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R intégral des mentions H

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type



Référence 25800227-12 Page 2 de 10

9 5 2 5 8 0 0 2 2 7 1 2

Cy™5-dUTP; part of 'CyScribe™ First-Strand cDNA Labeling System - dUTP'

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

If direct contact with the eyes occurs, flush thoroughly with running fresh water. Contact avec les yeux

Inhalation Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Ne pas ingérer. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ingestion

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation Protection des sauveteurs

appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux Aucune donnée spécifique. Inhalation Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau Aucune donnée spécifique. Ingestion

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des Note au médecin traitant

intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pas de traitement particulier. Traitements spécifiques

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction inappropriés Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

mélanae

Dangers dus à la substance ou au L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut

provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux Aucune donnée spécifique.

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les

pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.



25800227-12

Référence

Date de validation 15 Avril 2011

Page 3 de 10

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre aue le personnel d'intervention

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2 Conditions d'un stockage sûr, Stocker entre les températures suivantes: -30 à -15°C (-22 à 5°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Chimie analytique. Substances chimiques de laboratoire Recherche et développement

Solutions spécifiques au secteur

industriel

Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances danaereuses.

Doses dérivées avec effet



Référence

Page 4 de 10

25800227-12



Date de validation 15 Avril 2011

Version 7

Aucune DEL disponible

Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits

chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinceœil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque Protection oculaire/faciale

indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules

pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée,

est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques

le préconise.

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser Protection corporelle

ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de

procéder à la manipulation du produit.

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en Autre protection cutanée

fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste

avant toute manipulation de ce produit.

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, Protection respiratoire

parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions

prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de

protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de

l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide. État physique Couleur Bleu. Inodore. Odeur Non disponible. Seuil d'odeur

7 [Conc. (% poids / poids): 100%]

Point de fusion/point de

congélation

0°C

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

100°C

Non applicable. Point d'éclair Non disponible. Vitesse d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable. Durée de combustion Vitesse de combustion Non applicable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion

Non disponible.

Non disponible. Pression de vapeur Densité de vapeur Non disponible.



Référence

Page 5 de 10

25800227-12



Densité relative Non disponible.

Solubilité(s) Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible. Température de décomposition Non disponible. Non disponible. Viscosité

Propriétés d'explosivité Non explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et

décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices,

les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, alcalis et l'humidité.

Non disponible. Propriétés comburantes

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses

composants.

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Aucune donnée spécifique. 10.4 Conditions à éviter Aucune donnée spécifique. 10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne

devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non disponible. Conclusion/Résumé

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé Non disponible.

Sensibilisant

Non disponible. Conclusion/Résumé

Mutagénicité

Non disponible. Conclusion/Résumé

Cancérogénicité

Non disponible. Conclusion/Résumé

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible. Conclusion/Résumé

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.



25800227-12

Référence

Page 6 de 10 Date de validation 15 Avril 2011

Version 7

Effets aigus potentiels sur la santé

InhalationAucun effet important ou danger critique connu.IngestionAucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peauAucun effet important ou danger critique connu.Contact avec les yeuxAucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

InhalationAucune donnée spécifique.IngestionAucune donnée spécifique.Contact avec la peauAucune donnée spécifique.Contact avec les yeuxAucune donnée spécifique.

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

GénéralitésAucun effet important ou danger critique connu.CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développementAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilitéAucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau Non disponible.

(Koc)

Mobilité

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT Non applicable.

PBT Non applicable.

vPvB Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Aucun effet important ou danger critique connu.

Non disponible.



Référence 25800227-12 Page 7 de 10

Date de validation 15 Avril 2011

9 5 2 5 8 0 0 2 2 7 1 2

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux

tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

Emballage

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	-	-	-	-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions Non applicable. applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux



Référence

25800227-12



Page 8 de 10

Date de validation 15 Avril 2011

Version 7

<u>Autres Réglementations UE</u>

 Inventaire d'Europe
 Indéterminé.

 Substances chimiques sur liste
 Non inscrit

Substances chimiques sur liste

prioritaire

Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau Non inscrit

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non

concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau I de la Convention sur les

armes chimiques

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau II de la Convention sur les

armes chimiques

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau III de la Convention sur les

armes chimiques

....**دخ**

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances

et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H

abrégées

H302 Nocif en cas d'ingestion.H312 Nocif par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Texte intégral des classifications

[CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4

Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4
Resp. Sens. 1, H334 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Texte intégral des phrases R

abrégées

R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Texte intégral des classifications

[DSD/DPD]

Xn - Nocif

Date d'impression15 Avril 2011Date d'édition/ Date de révision15 Avril 2011

Date de la précédente édition Aucune validation antérieure



Référence 25800227-12 Page 9 de 10

Date de validation 15 Avril 2011



Version

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 25800227-12

